



Afin de préparer l'avenir du club, le bureau a mis en place **le rescrit fiscal pour les particuliers.**

Si vous êtes imposés au titre de l'impôt sur le revenu, le club est agréé depuis cette année à recevoir vos dons au titre de l'article 200 du code général des impôts.

Exemple :

Je suis licencié en sénior :

- coût de la licence : 200€
- Carton de loto : - 15€
- Inscription à l'organisme de tutelle (Fédé, Ligue, comité) : - 80€

Résultat : 200-15-80 = 105€

Vous pouvez déduire de vos impôts la somme de 105€

Le montant de la réduction est calculée automatiquement par rapport à votre déclaration.

En outre le montant calculé est de 66% d'abattement ⁽¹⁾

CERFA IR ligne **7UF**

Un récépissé fiscal vous sera adressé en mars 2016 par retour de courrier.

(1)Le taux est celui défini par le code des impôts en vigueur Le calcul généré par les impôts fait foi.

Si vous êtes une entreprise adressez vous au bureau pour obtenir les documents relatifs au mécénat.